

## Nomination des membres du jury pour le Prix GRAAL 2023

Les membres du jury sont des personnalités reconnues provenant du monde universitaire, d'un chapitre de l'IIBA, ou d'organisations privées et publics du Québec ou de l'Ontario.

**Le jury du prix GRAAL est formé de 3 membres :**

- Les chapitres de Montréal, Ottawa-Outaouais et de Québec proposent chacun un membre du jury.
- Le président du jury est celui du Chapitre hôte, soit Montréal.

**Les 3 membres du jury sont solidairement responsables de déterminer le gagnant du Prix GRAAL 2023.**

Chacun des membres du Jury doit signer une déclaration d'impartialité aux termes de laquelle il s'engage à se retirer du jury dans la mesure où un motif susceptible d'affecter son impartialité, ou de soulever une apparence de conflit ou de partialité devait survenir ou être porté à sa connaissance ou qu'une quelconque situation susceptible d'entraîner une apparence de conflit ou de partialité devait survenir. Dans un tel cas, le Conseil d'administration du chapitre hôte nommera une autre personne à ce titre.

Un vérificateur indépendant est présent lors des séances du jury afin d'assurer le respect des règlements du concours auprès du jury. Le vérificateur est nommé par le Conseil d'administration du chapitre hôte.

Les noms des membres du jury sont confidentiels tout au long du processus de sélection. Ces derniers sont ensuite présentés lors du dévoilement du gagnant.

## Processus de sélection du gagnant

Les candidatures sont analysées par chaque membre du jury qui sélectionnera un maximum de 5 finalistes et les placera en ordre d'excellence.

Les membres du jury baseront leur évaluation sur la démonstration du leadership de l'équipe d'analyse d'affaires, ainsi que de l'apport et du succès de l'analyse d'affaires dans le cadre de l'initiative.

Les critères utilisés pour l'évaluation seront regroupés dans les catégories suivantes :

Critères	Pourcentage (%)
Utilisation de Processus / Tâches d'analyses d'affaires	20
Utilisation de Techniques d'analyse d'affaires	20
Qualités et compétences démontrées par le ou les analystes	20
Valeur créée par le projet ou le produit	15
Contexte / Difficultés rencontrées	15
Contribution à la profession	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Les aspects de clarté, concision et précision de l'information fournie au jury dans le dossier de candidature seront également considérés. Pour ce faire, chaque membre du jury doit remplir les grilles d'évaluation fournies dans le Guide du jury pour chaque candidat.

- Le jury se réserve le droit de refuser toute candidature dont l'authenticité est jugée douteuse.
- Le jury se réserve le droit d'effectuer un audit de chaque initiative candidate.
- Les finalistes pourraient être appelés, en cas d'ex aequo, à effectuer une présentation d'une durée de 15 à 30 minutes devant le jury.
- Les participants au concours reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

Dans la semaine du 15 mai 2023, les participants et les lauréats seront informés des résultats du concours. Par la suite, une annonce publique sera effectuée sur le site Web des chapitres organisateurs.

## Remise du Prix

Les lauréats du **Prix GRAAL 2023** recevront leur prix le 7 juin 2020 lors d'un événement virtuel organisé par le chapitre de Montréal.

Les gagnants auront alors l'occasion d'y présenter leur initiative. Les lauréats pourront aussi être invités lors d'une conférence mensuelle de l'IIBA Région de Québec et de l'IIBA Ottawa-Outaouais.

## Confidentialité

Le concours est réalisé en toute confidentialité. Seuls les vérificateurs, le responsable du **Prix GRAAL 2023** et les membres du jury ont accès aux dossiers des candidats. Toutes ces personnes signeront un engagement de confidentialité et, dès la fin de l'évaluation des dossiers, détruiront tous les documents qui leur auront été remis.

Les noms seront modifiés par le responsable du **Prix GRAAL 2023** avant d'être transmis aux jurys pour rendre

anonymes les dossiers de candidatures.

## Consentement

Les candidats au concours s'engagent à fournir les informations relatives à leur candidature en bonne foi. Ils s'engagent également à ce que le nom de l'initiative gagnante et des photographies des finalistes soient publiés dans divers médias et publications.

En soumettant votre candidature, vous vous engagez à envoyer au moins un représentant de l'organisation au colloque pour la remise du prix, si votre initiative est retenue comme finaliste.

## Annulation du concours

L'IIBA Section Montréal se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidatures s'avérait insuffisant ou pour toutes autres raisons hors de son contrôle, et ce, sans préavis.

## Dépôt de la candidature

Le projet ou l'itération du produit pour lequel la candidature est soumise doit avoir été finalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Le résultat de l'initiative doit avoir un impact principalement sur une ou plusieurs organisations dans la province de Québec ou dans l'est de l'Ontario. Par contre, cet impact peut s'être étendu hors de ces régions.

Chaque initiative doit faire l'objet d'une demande en remplissant le formulaire de mise en candidature téléchargeable sur le site Internet de l'IIBA Section Montréal.

Les formulaires dûment complétés et signés doivent être soumis par courriel avant le 28 avril 2023 à minuit à l'adresse suivante : [candidature@montreal.iiba.org](mailto:candidature@montreal.iiba.org).

Si une initiative a été effectuée avec un prestataire de service, par contrat, la candidature peut être présentée en collaboration par le client et l'entreprise de service.

La soumission d'un dossier de candidature au concours du **Prix GRAAL 2023** équivaut à un accord et une acceptation pleine et entière des règlements énoncés dans le présent document.